

Les engagements des adhérents du SIRRMET V3 20 Octobre 2016

Le **SIRRMET**, **S**yndicat **I**nterprofessionnel du **R**econditionnement et de la **R**égénération des **M**atériels **I**nformatiques, **E**lectroniques et **T**élécoms contribue activement au débat relatif à l'économie circulaire avec les différentes parties prenantes intéressées, associations, collectivités territoriales, producteurs... Dans ce cadre, les adhérents du SIRRMET s'engagent à :

- **Fournir** des équipements électriques et électroniques d'occasion testés, fonctionnels, bénéficiant d'une garantie commerciale et d'un service après vente de qualité.
- **Respecter** les textes applicables à la profession, qu'ils soient nationaux, européens ou internationaux
- **Veiller** à l'impact social et environnemental de leurs actions
 - Les adhérents du SIRRMET ont le souci de l'impact social et environnemental de leurs actions, au quotidien ainsi que dans l'organisation de leur gouvernance
 - Ils s'engagent à respecter la Charte et les conventions des Nations Unies, de l'Organisation Internationale du Travail
 - Ils veillent de manière indépendante à la compatibilité de leurs engagements avec ceux de leurs fournisseurs et sous traitants, notamment sur le plan de l'éthique professionnelle; Ils invitent ces derniers à prendre connaissance des présents engagements
- **Promouvoir** l'emploi local
- **Participer** au développement de la collecte d'EEE usagés et de déchets de piles et accumulateurs
- **Traiter** les DEEE générés par leurs activités de manière sécurisée et conforme aux réglementations.
- **Participer** aux réunions d'information organisées par le SIRRMET concernant les évolutions réglementaires de la profession et favorisant les démarches de certification notamment ISO 14001 et plus généralement toute autre démarche de certification de leurs activités.
- **Participer** à toute collecte statistique d'informations organisée par le SIRRMET dans le respect des règles applicables en la matière.
- **Participer aux études** réalisées par les pouvoirs publics, l'ADEME concernant notamment la réparation et le réemploi.



SIRRMET

Contact : Sirmiet@ficime.fr